



Constitution d un dossier en tant que partie civile

Par **MATHILDE94**, le 11/11/2013 à 23:09

Bonsoir, je suis convoquée prochainement en tant que victime et veux me constituer partie civile pour les délits suivants : abandon de famille et organisation d insolvabilité . Je suis un peu perdue car je ne prends pas d avocat et je ne sais pas trop comment constituer ma défense . Cela fait 7 ans que mon ex mari ne paie pas la pension et qu il ne voit pas ses enfants . Je dois demander des dommages et interets mais ne sais pas quel montant demande pour espérer avoir quelque chose . Mon ex mari. Vit à l étranger et je n ai pas pu faire de saisie sur salaire et il dissimule volontairement ses revenus afin de ne rien payer. A vrai dire il a fui le territoire car d autres créanciers le poursuivent aussi .alors depuis tout ce temps je me bats comme je peux et suis contente qu il soit convoque en pénal avec l article 227-3. Je n ai pas le droit a l erreur et voudrais mettre toutes les chances de mon côté . Quelq un aurait il des conseils a me donner pour constituer mon dossier ? Je vous remercie d avance de votre aide précieuse .